

BELLEVILLE SUR LOIRE
LE FLASH
Rentrée scolaire



Préambule



Le mot du maire

Bruno Van Der Putten



Chères Belvilloises, Chers Belvillois,

J'espère en premier lieu vous trouver en bonne santé au moment où vous prenez connaissance de cette nouvelle édition du flash.

Votre nouvelle équipe municipale s'est très rapidement mise au travail malgré le tumulte post électoral et les contraintes liées à la crise sanitaire.

Ce flash de septembre 2020 préfigure la communication que je souhaite instaurer entre vous et votre équipe municipale. Ainsi, dans les semaines à venir, vous retrouverez le bulletin, une nouvelle page Facebook, une application smartphone...

Enfin, le flash est pour vous un moyen participatif de prendre ou de diffuser les informations concernant notre commune. Pour cela, je vous invite à le faire vivre en vous rapprochant des services municipaux dont vous trouverez les coordonnées dans les pages suivantes.

Bien à vous,
Votre maire,



Sommaire

P 4-7

Compte rendu conseil municipal
du 21 Juillet 2020

P 8-10

Les informations pratiques
Coordonnées et informations de vos services

P 16-19

La jeunesse
L'actualité et les activités

P 12-13

Rentrée scolaire
Calendrier, ramassage, récompenses...

P 20-21

Culture / Artistique
Les activités culturelles et artistiques

P 14-15

Sport
UBFC et Loisirs Aquatiques Bellevillois

P 22-23

Sorties
Idées sorties

Compte-rendu du conseil municipal

21 Juillet 2020

Après lecture des procès-verbaux du 13 juin et 10 juillet 2020, M. le maire, Bruno VAN DER PUTTEN demande s'il y a des observations.

Mr BAGOT fait remarquer que les interventions des conseillers d'opposition n'ont pas été toutes retranscrites :

- La commission sécurité civile a été supprimée alors que le conseil municipal n'a pas délibéré dans ce sens. Mr le maire répond qu'il s'agissait seulement d'une proposition.

- Mme Parent indique que les désaccords sur le nombre de membres siégeant dans les commissions, notamment sur celle du CCAS n'ont pas été relevés. Mr le maire répond que la règle de proportionnalité a été respectée, les compositions des commissions respectent les règles en vigueur.

Puis M. le maire, Bruno VAN DER PUTTEN reprend les différentes remarques que l'opposition avait faites :

- concernant la commission PLUI, M. BAGOT avait indiqué que cette commission ne servait à rien. M. le maire, Bruno VAN DER PUTTEN répond qu'au contraire, le Plan Local d'Urbanisation Intercommunal étant loin d'être adopté, cette commission est donc tout à fait justifiée dans la mesure où elle s'intéresse à l'avancement du dossier et doit communiquer avec la Communauté de Communes,

- concernant les indemnités d'élus. M. le maire, Bruno VAN DER PUTTEN rappelle que les indemnités sont calculées suivant un pourcentage de l'indice 1027 de la Fonction Publique qui a été revalorisé au 1er janvier 2020 dans le cadre de la loi Engagement et proximité.

- concernant le mode de calcul des tarifs Centre de Loisirs Sans Hébergement, cela sera expliqué lors de la prochaine séance du conseil municipal.

- concernant la restauration scolaire gratuite, le dossier est en cours.

Puis, le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de M. le Maire, a examiné les points suivants :

· Changement définitif du lieu de réunion du conseil municipal qui se déroulera désormais à la salle des fêtes, ce lieu favorisant la neutralité, l'accessibilité et la sécurité,

· Décision d'accepter et de signer la proposition d'avenant de Mr MENARD d'un montant de 4 680 € HT réajustant sa rémunération pour la maîtrise d'œuvre du marché de réhabilitation du Centre Aquatique pour la période de juin à septembre 2020,

· Décision d'accepter et de signer la proposition d'avenant de la société D2X d'un montant de

4 125 € HT réajustant leur rémunération pour la mission d'assistance pour le suivi de travaux de réhabilitation du Centre Aquatique pour la période de mai à septembre 2020,

· Approbation du compte de gestion établi par le comptable public et du compte administratif de l'exercice 2019 du budget principal, faisant ressortir un résultat de fonctionnement de 1 402 116,59 € et un résultat d'investissement de 607 983,05 € à affecter au budget 2020,

· Maintien des taux des trois taxes directes locales pour l'exercice 2020 soit : Taxe foncière bâti : 17,35 %, Foncier non bâti : 54,05 %, CFE : 23,85 %,

· Vote des subventions de fonctionnement :

CCAS : 32 000 €

Régie d'exploitation du Centre Aquatique des Presles : 1 400 000 €

Associations culturelles et sportives : 268 000 €
à répartir,

· Vote du budget principal 2020 qui s'équilibre en section de fonctionnement-dépenses et recettes à 18 972 176,16 € et en section d'investissement-dépenses et recettes à 3 543 615,74 €,

· Approbation du compte de gestion du budget annexe du « service assainissement » établi par le comptable public et du compte administratif du budget annexe du « service assainissement » de l'exercice 2019, faisant ressortir un excédent d'exploitation de 88 467,44 € et un excédent d'investissement de 386 251,93 € à affecter au budget 2020,

· Vote du budget annexe 2020 du « service assainissement » qui s'équilibre comme suit :

Exploitation : 90 467,44 €

Investissement : 2 456 719,37 €

· Approbation du compte de gestion du budget annexe du « lotissement Robert Foucher » établi par le comptable public et du compte administratif du budget annexe du « lotissement Robert Foucher » de l'exercice 2019, faisant ressortir un excédent de fonctionnement de 89 561,62 € et un excédent d'investissement de 0 € à affecter au budget 2020,

· Vote du budget annexe 2020 du « lotissement Robert Foucher » qui s'équilibre comme suit :

Fonctionnement : 89 561,62 €,

· Approbation du compte de gestion de la régie d'exploitation du Centre Aquatique des Presles établi par le comptable public et du compte administratif de la régie d'exploitation du Centre Aquatique des Presles de l'exercice 2019, faisant ressortir un excédent de fonctionnement de 955 281,49€ et un excédent d'investissement de moins 64 655,27 € à affecter au budget 2020,

· Vote du budget de l'exercice 2020 de la régie d'exploitation du Centre Aquatique des Presles qui s'équilibre comme suit :

Fonctionnement : 1 803 780 €

Investissement : 1 554 362,27 €





· Approbation du tableau d'actions de formations obligatoires des élus pour l'exercice 2020 comprenant une formation de sensibilisation à l'environnement des élus pour une bonne prise de fonction d'un coût total de 5 500 euros pour 2 jours, délivrée par la Société SOLEN,

· Approbation de la liste proposée de commissaires titulaires et suppléants en vue du renouvellement de la commission communale des impôts directs suite aux élections municipales de 2020,

· Désignation d'un référent PLUI : Charlotte BOZON, conseillère municipale et de son suppléant : Anne-Marie DESPLANCHES, conseillère municipale,

· Désignation d'un référent élu des assistants de prévention dans le cadre du règlement intérieur de sécurité applicable à l'ensemble des agents de la collectivité : Denis Boussard, 2^{ème} adjoint au maire,

· Désignation de quatre nouveaux membres élus siégeant au sein de la commission personnel communal : Alexandre COYEAUD , Nelly DAGUENEAU , Antoine JEANDEL et Gaëlle PARENT,

· Désignation d'un représentant de la commune pour siéger au sein des instances décisionnelles de l'Agence Cher Ingénierie des Territoires : Bruno VAN DER PUTTEN, maire,

· Création d'un emploi non permanent à temps complet au restaurant scolaire pour faire face à un besoin temporaire et exceptionnel : filière technique, catégorie C, grade d'adjoint technique,

· Décision de conclure deux contrats d'apprentissage dès la rentrée scolaire 2020, l'un pour une durée de trois ans, au service fleurissement pour préparer un baccalauréat professionnel «aménagements paysagers», l'autre pour une durée d'un an, au service administratif, pour préparer une licence de gestion des ressources humaines,

· Décision de prendre en charge les frais de repas des agents, dans le cas de déplacement temporaire, sur production des justificatifs de paiement dans la limite du montant forfaitaire en vigueur,

- En raison du Covid-19, décision de rembourser les montants des locations de salles encaissés à deux familles,
- En raison du Covid-19, décision de la remise gracieuse des loyers et l'abandon de créances pour la période de trois mois de mars à mai 2020 pour : hôtel-restaurant Terre de Loire : 2520x3 soit 7560 € et Taxi : 150x3 soit 450 €,
- Pour la réhabilitation du réseau d'eaux usées de la route de Beaulieu, attribution du marché à la société ADA RESEAUX 45 770 SARAN pour un montant de 776 821,00 € HT,
- Pour la gestion et entretien des espaces publics et terrains sportifs, attribution du marché à la société MILAN PAYSAGES 18240 BELLEVILLE SUR LOIRE pour les montants suivants : lot 1 : 25 200,00 €, lot 2 : 6 655,00 €, lot 3 : 30 502,93 €,
- Pour les travaux d'aménagement des espaces publics « rue des Lacs », décision de ne pas poursuivre les deux marchés : lot 1 , VRD : Entreprise Decherf, 307 938,90 € HT + option 1 : 9980 € HT, option 2 : 3780 € HT,
- lot 2 : Espaces verts : Entreprise Milan Paysages, 21 393,18 € HT + option 1 : 313,60 € HT,
- En vue de la cession d'une propriété cadastrée ZH 205 , située 31 chemin des Mardelles, décision de renoncer à l'exercice de droit de préemption urbain de la vente de ce bien,
- Approbation du projet de renouvellement de convention de partenariat avec la SAFER du Centre conclue du 06 août au 31 décembre 2026,
- Autorisation au maire de signer les conventions annuelles 2020-2021 de mise à disposition des équipements sportifs et autres infrastructures de la commune aux associations sportives,
- Autorisation au maire de signer la convention annuelle 2020-2021 de mise à disposition du Dojo situé au complexe sportif et d'un bassin du centre aquatique des Presles au PSPG de Sury près Léré,
- Approbation du Plan d'organisation de Surveillance et de secours actualisé, règlement intérieur et additif COVID 19 du centre aquatique. des Presles, du règlement d'utilisation des courts de tennis et du règlement intérieur du complexe sportif

Conseil municipal

La prochaine réunion du conseil municipal se déroulera le 16 septembre 2020 à 20h à la salle des fêtes.

Informations pratiques

Déchets verts Belleville

Horaires :

Lundi, mercredi : de 13h30 à 17h00

Samedi : de 10h à 12h

Port du masque fortement conseillé.

Déchèterie Assigny

Horaires d'été

Lundi, mercredi, samedi : 08-12h / 13h30-18h30

Port du masque selon préconisation locale

Réglementation des bruits de voisinage

Les travaux temporaires de rénovation, de bricolage ou de jardinage réalisés par des particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de porter atteinte à la tranquillité du voisinage en raison de leur intensité sonore, ne peuvent être effectués que :

- **Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00 et de 14h30 à 19h30,**
- **Le samedi de 9h00 à 12h00 et de 15h00 à 19h00,**
- **Le dimanche et les jours fériés de 10h00 à 12h00.**

Aucun bruit particulier ne doit par sa durée, sa répétition ou son intensité, porter atteinte à la tranquillité du voisinage ou à la santé de l'homme, dans un lieu public ou privé, qu'une personne en soit elle-même à l'origine ou que ce soit par l'intermédiaire d'une personne, d'une chose dont elle à la garde ou d'un animal placé sous sa responsabilité.

Possibilité de consulter l'arrêté dans son intégralité en mairie et sur le site internet.

Agence Postale de Belleville sur Loire

Place Prudent Chollet

02 48 72 60 00

Horaires :

Lundi-mardi : 9h00 - 12h30 / 14h30 - 17h30

Mercredi : 9h30 - 12h30 / 14h30 - 17h00

Jeudi : 9h15 - 12h30 / 14h30 - 17h30

Vendredi : 9h15 - 12h30 / 14h30 - 17h00

Samedi : 9h30 - 12h00

Une seule personne sera accueillie dans l'enceinte de l'APC.

Dans votre Agence Postale est mis à votre disposition en libre-service **un ordinateur avec son imprimante**, pour accéder au Guide des services en ligne de La Poste.

- Consulter vos comptes bancaires, effectuer des virements compte à compte etc...
- Mais aussi à différents Services Publics (Impôts, Caisse d'allocations familiales, Caisse de Maladie, payer une amende, accéder au Pôle Emploi, accéder aux actualités de la Mairie...).
- Vous pouvez aussi effectuer différentes opérations :
- Recharges téléphoniques carte SIM prépayée avec abonnement
- Acquérir des timbres, des boîtes d'envoi pour vos colis, affranchir, enveloppes pré-affranchies, suivi de courrier, des lettres recommandées avec ou sans accusé de réception, changement d'adresse, envoi de colissimo pour la France et l'International, envoi Chronopost.

Vous pouvez aussi acquérir des pièces en argent de la collection STCHROUMPFS, la nouveauté de la monnaie de Paris en partenariat avec la Poste sur les 10 pièces, 5 d'entre elles sont colorisées (valeur de 11 et 13 euros). Déposer vos colis internet, les Colissimos, les Chronopost, les différents courriers. Pour tout règlement, la carte bancaire est acceptée, chèques, espèces.

Pour toute opération, **un justificatif d'identité est obligatoire ainsi que le port du masque.** Merci de votre compréhension.

Les clients de La Poste peuvent effectuer des retraits d'espèces sur leurs comptes de la même manière que dans les distributeurs automatiques.

Pôle Emploi services

Place Prudent Chollet.
emploi@bellevillesurloire.fr
02 48 72 58 65

Horaires :

Lundi, Mardi, Mercredi et Jeudi : 14h-16h

Sur rendez-vous, une seule personne sera accueillie dans l'enceinte du relais emploi

Nous vous garantissons :

- Un accompagnement de qualité
 - Une prise en charge adaptée
 - Une disponibilité et écoute
 - Un suivi personnalisé
 - Une aide pour vos CV et lettres de motivations
 - Une mise en ligne de vos CV
 - Une aide pour d'autres dossiers
- Le Point Emploi Services est en lien avec Pôle Emploi d'Aubigny

Vous pouvez consulter notre page facebook Point Emploi services Belleville

Venez découvrir cette page. Elle vous permettra de voir les actualisations en partenariat avec Pôle emploi. Celle-ci vous informe sur les forums de recrutements, les différentes formations à venir avec différents organismes.

Nos objectifs :

- Vous orienter pour les offres d'emplois disponibles sur Pôle Emploi
- Orienter votre situation
- Vous proposer des formations
- Vous faire découvrir comment votre espace personnel de demandeur d'emploi fonctionne

Vous pouvez également postuler via les offres publiées sur cette page.

Si vous êtes intéressés le Point Emploi services de Belleville vous accueillera pour vous aider dans différentes démarches. N'hésitez pas à venir et à partager la page.

Informations pratiques

Mairie de Belleville sur Loire

Horaires :
Lundi au Vendredi de 8h00 à 12h00
et de 13h30 à 17h30
Samedi de 9h00 à 12h00

Place Prudent Chollet
Tél : 02 48 78 20 50
Fax : 02 48 78 20 55
www.bellevillesurloire.fr
mairie@bellevillesurloire.fr



ENEDIS, compteur LINKY



Bientôt dans votre commune
Le nouveau compteur électrique Linky

Le nouveau compteur électrique Linky sera bientôt installé chez vous,
en 30 minutes environ et à la même place que votre compteur actuel

Période de pose dans votre commune :

SEPTEMBRE 2020

Entreprise mandatée par Enedis chargée de la pose :



L'expert informatique des professionnels

Les techniciens de pose porteront un badge Partenaire Linky enedis



+ d'informations sur www.enedis.fr/Linky

Rentrée scolaire

Calendrier des vacances scolaires 2020/2021

Vacances de la Toussaint

du samedi 17 octobre
au lundi 02 novembre 2020

Vacances de Noël

du samedi 19 décembre
au lundi 04 janvier 2021

Vacances d'hiver

du samedi 06 février
au lundi 22 février 2021

Vacances de printemps

du samedi 10 avril
au lundi 26 avril 2021

Pont de l'ascension

du mercredi 12 mai
au lundi 17 mai 2021

Fin des cours

le mardi 06 Juillet 2021

Récompenses collégiens et lycéens

Attention modification

Lors de la première séance du conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale qui s'est déroulée le mercredi 22 juillet 2020, l'assemblée a décidé d'élargir le dispositif de remises des récompenses.

Désormais est offert le bon de 60 €, aux jeunes ayant obtenu : **le BEPC (Brevet d'école du Premier Cycle)**, C.A.P (Certificat d'Aptitude Professionnelle), B.E.P (Brevet d'études professionnelles), B.T.S (Brevet de Technicien supérieur), DEUG (Diplômes d'Etudes Universitaires Générales), DUT (Diplôme Universitaire de Technologie), licence, Master, Doctorat. Un bon pour la librairie PAGE 58 à Cosne sur Loire leur sera remis sur présentation d'un justificatif.

A retirer avant le 31 octobre 2020.

Aide ordinateur

Attention modification

Lors de la première séance du conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale qui s'est déroulée le mercredi 22 juillet 2020, l'assemblée a décidé d'élargir le dispositif de l'aide de 200€ accordée aux étudiants pour l'achat d'un ordinateur.

Cette aide sera accordée dès l'entrée en études supérieures, sans condition de ressources.

Chaque étudiant devra fournir :
- une demande d'aide manuscrite
- un justificatif d'inscription en études supérieures
- une facture acquittée
- un relevé d'identité bancaire

Chaque dossier sera étudié en réunion du conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale.

Fournitures scolaires

Attention modification

Lors de la première séance du conseil d'administration du Centre Communale d'Action Sociale qui s'est déroulée le mercredi 22 juillet 2020, l'assemblée a décidé d'élargir le dispositif de remise de bon, pour les fournitures scolaires de la rentrée 2020/2021.

Il propose dorénavant, le bon « fournitures scolaires de 50€ » **jusqu'à la fin du cycle secondaire**. Les fournitures scolaires sont à retirer à la librairie Bureau Vallée de Cosne sur Loire.

A retirer en mairie avant le 19 septembre 2020.

Logiciel INOE

N'oubliez pas de mettre à jour votre espace famille sur INOE et **de transmettre les documents demandés**. Si vous avez égaré votre lien d'activation, n'hésitez pas à prendre contact avec Nathalie à la mairie.

Ramassage scolaire

Le ramassage en mini bus organisé gratuitement par la commune et permettant aux collégiens et lycéens de rejoindre le point de montée du gymnase et tous les soirs lors des retours de 17h05 et de 18h05 et le mercredi à 13h05 de regagner leur domicile **reprendra le mardi 01 septembre 2020, jour de la rentrée.**

Dépose le soir et le mercredi midi aux mêmes endroits.

Aux Chevreaux

Regroupement des jeunes au panneau d'affichage,
Passage à 7H10

Aux Carrés

Regroupement des jeunes à l'entrée du lotissement Robert Foucher,
Passage à 7h20

Attention, il n'y a plus de ramassage chemin des Mardelles. Le mini bus est complet et la priorité a été donnée aux hameaux les plus éloignés du bourg.

Inscription obligatoire au préalable en mairie auprès de Nathalie



N'ayant pas encore les informations concernant les lignes de bus en partance et provenance de Cosne, celles-ci seront affichées dans les abribus dès que possible.

Sport

Union Bellevilloise Football Club

Le samedi 18 juillet a eu lieu l'assemblée générale extraordinaire de l'Union Bellevilloise Football Club (UBFC) au complexe sportif de Belleville sur Loire. Cette AG en présence de, Monsieur Bruno VAN DER PUTTEN maire de la commune, de représentants de clubs voisins, de parents, de futurs et d'anciens membres du bureau, avait pour but de créer un nouveau staff afin de redémarrer le club, suite à la mise en sommeil de celui-ci à la fin de la saison dernière. Ainsi, entre Belleville, Savigny/Boulleret et Verdigny/Sancerre la volonté est de travailler de concert.

En effet, les dirigeants, Sébastien HERRY (Savigny), Sébastien LAYA (Verdigny/Sancerre) et Jacques LAMEDEE (Belleville), ont affirmé cette volonté en soutenant le projet de redémarrer l'UBFC. Cela va notamment se concrétiser par un parrainage avec Verdigny/Sancerre. L'objectif qui a été déterminé consiste donc à développer des équipes U7/U9 sur Belleville, U11/U13 avec Savigny et Sancerre et U15/U18 avec les 3 entités, Belleville, Savigny, Sancerre.

D'autres projets sont également à l'ordre du jour comme un dispositif « Foot à l'école », ainsi qu'une convention féminine et seniors avec le Football Club Verdigny/Sancerre.

Un nouveau départ pour l'UBFC à qui nous souhaitons de pouvoir rechausser les crampons au plus vite !



Le nouveau bureau, de gauche à droite :

Guido MAURO trésorier-adjoint, **Jacques LAMEDEE** président, **Marion PAIN** Trésorière, **Eric BRUNOT** vice-président, **Alain ANDRE** secrétaire adjoint.



LOISIRS AQUATIQUES BELLEVILLOIS



Après une année blanche, l'association « Loisirs Aquatiques Bellevillois » redémarrera ses activités en début de saison 2020/2021.

Les créneaux de nos cours seront inchangés ainsi que les conditions financières.

Les cours seront assurés par des MNS diplômés d'état de l'« AQUA 58 ».

Tarif dégressif pour plusieurs cours ou pour plusieurs adhérents de la même famille et un essai moyennant 1€.

Bien évidemment, cette reprise d'activité sera conditionnée par la réouverture du centre aquatique et nous serons soumis aux conditions sanitaires liées au COVID19.

Venez nombreux nous rejoindre

**Renseignements au : 07 66 16 37 65
Mail : loisirsaquatiquesbellevillois@gmail.com
Inscriptions lors des séances.**

Jeunesse

Retour en images sur l'accueil de loisirs ...

Malgré le contexte bien particulier cette année et un protocole sanitaire strict, l'accueil de loisirs s'est adapté et a pu recevoir en toute sécurité les enfants du 06 juillet au 14 août. Les petits et les grands ont su profiter de chaque activité presque comme d'habitude !



Jeunesse

Pass'Sport et Culture 2020-2021

Les Pass'Sport et Culture pour la saison 2020-2021 sont disponibles en Mairie.

Vous devez vous présenter muni d'un justificatif de domicile, et du livret de famille. Pour les plus de 16 ans, fournir obligatoirement un certificat de scolarité.

Petit rappel : Le pass'Sport et Culture représente une aide annuelle de 128.40 € soit 50 € pour le sport, 50 € pour la culture, pour une ou plusieurs activités au sein d'associations bellevilloises et une carte de 10 entrées gratuites (28.40 €) au Centre Aquatique des Presles.



Jeunesse

Médiathèque Municipale «Les jardins du savoir»



HEURE du CONTE

pour les petites fées et les petits sorciers
au coeur du Haut Berry...

Tous les mercredis de 16h00 à 17h30

sauf pendant les vacances scolaires
Animation gratuite pour les enfants de 4 à 10 ans

Inscriptions

Les mercredis 9 et 16 septembre 2020
aux heures d'ouverture de la médiathèque

Attention nombre d'inscriptions limité !



MÉDIATHÈQUE MUNICIPALE
BELLEVILLE sur LOIRE



*Samedi 12 septembre 2020
"Les Rois de la Glisse!"*

Sortie Buissonnière Ados



Initiation Wakeboard 

LE TARIF DE CETTE SORTIE COMPREND:

- ENCADREMENT MDL18
- TRANSPORT BUS
- DEMONSTRATIONS DE WAKEBOARD PAR LES MONITEURS (CHAMPIONS DU MONDE 2016 ET DE FRANCE 2015/2017)
- 2H DE PRIVATISATION DU NATURAL WAKE PARK DE PARAY SUR BRIAILLES (03)

Adhérent: 40€

Non-Adhérent: 45€

MAISON DE LOIRE DU CHER, ROUTE DE LA LOIRE 18240 BELLEVILLE SUR LOIRE
0248725732
Inscriptions durant le confinement: contact@maisondeloire18.fr

Culture / Artistique

L'Académie de musique et d'arts

Reprise des cours : lundi 14 septembre 2020
En application des mesures gouvernementales,
l'Académie de Musique et d'Arts respecte
le protocole des consignes sanitaires.

Permanences pour les inscriptions :
mercredi 9 septembre de 10h à 17h
samedi 12 septembre de 10 h à 17h



Apprendre,
c'est le **SON** 2020
2021

Académie
de Musique et d'Arts

BELLEVILLE-SUR-LOIRE - SANCERRE - SAVIGNY-EN-SANCERRE

MUSIQUE - DANSE
THÉÂTRE - CINÉMA

COURS TOUS STYLES, TOUS NIVEAUX
INDIVIDUELS ET COLLECTIFS

Saxophone*
Flûte Traversière*
Piano
Orgue de Sancerre

ATELIERS MUSIQUES
ET ACTUELLES
AMPLIFIÉES

Guitare, Basse
Chœur Jazzabell
Choeur Millésime
Technique Vocale
Chant Variété
Éveil Musical

Jazz - Latin - Blues
Soul - Pop - Rock
Atelier Percussions
Banjo, Batterie

Théâtre
Comédie Musicale

Formation Musicale à distance
Cycles et examens

*LOCATION D'INSTRUMENT

02.48.72.65.82

www.academiedemusique.com
secretariat.academie@orange.fr

AGRÈMENT DE L'ÉDUCATION NATIONALE
AGRÈMENT JEUNESSE ET ÉDUCATION POPULAIRE
ASSOCIATION RECONNUE D'INTÉRÊT GÉNÉRAL

Venez chanter à Belleville-sur-Loire !

Le Choeur Jazzabell recrute pour la rentrée de septembre 2020 !
Direction : Mathis Capioux

Dans le rythme et l'énergie
Travail de la respiration, du phrasé, de la justesse
Répertoire large et varié
Répétition : 1 dimanche par mois

N'hésitez pas à nous contacter

www.academiedemusique.com
secretariat.academie@orange.fr
02 48 72 65 82
14 rue Wittelsheim - 18240
Belleville-sur-Loire

www.academiedemusique.com

f IPNS - Ne pas jeter sur la voie publique

ACADÉMIE DE MUSIQUE ET D'ARTS

14 rue Wittelsheim 18240 Belleville-sur-Loire
www.academiedemusique.com
secretariat.academie@orange.fr
02 48 72 65 82

Médiathèque Municipale «Les jardins du savoir»

MÉDIATHÈQUE MUNICIPALE « Les jardins du savoir »

Jours et horaires d'ouverture au public,
dans le respect des gestes barrières :

| | |
|----------|--|
| Mardi | 15 h 00 - 18 h 00 |
| Mercredi | 10 h 00 - 12 h 00 14 h 00 - 16 h 00 |
| Jeudi | 15 h 00 - 18 h 00 |
| Vendredi | 15 h 00 - 18 h 00 |
| Samedi | 10 h 00 - 12 h 00 14 h 00 - 17 h 00 |



L'inscription et le prêt de documents sont gratuits.

Bonne rentrée
à toutes et à tous...

...la médiathèque vous
accompagne pour une rentrée
tout en douceur !!!

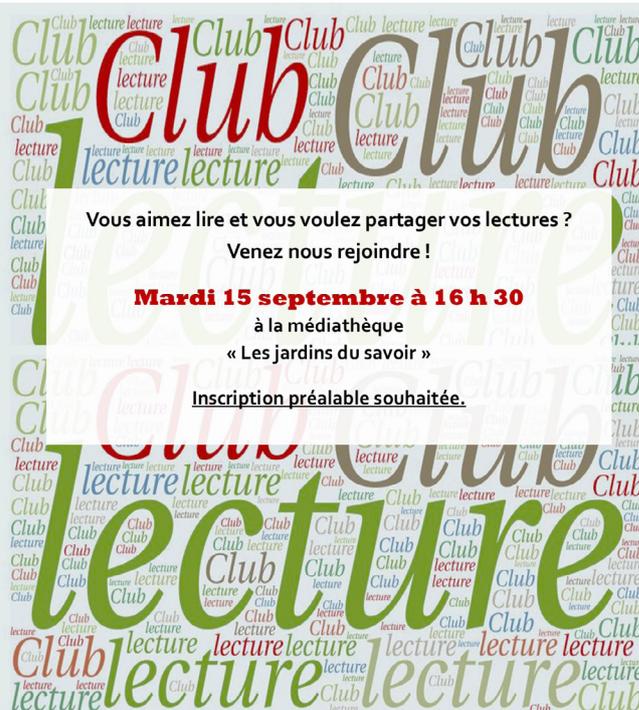
À très bientôt.



Pour retrouver toutes les informations de la médiathèque, nous vous invitons
à nous contacter aux jours et heures d'ouverture au public
à vous rendre sur le site www.mediatheques.comcompsv.fr
à nous rejoindre sur Facebook [mediatheques-hautberryvalde Loire.com](https://www.facebook.com/mediatheques-hautberryvalde Loire.com)

2, route de Beaulieu - BELLEVILLE SUR LOIRE ☎ Tél. 02 48 54 13 10

MÉDIATHÈQUE « Les Jardins du Savoir »



Vous aimez lire et vous voulez partager vos lectures ?

Venez nous rejoindre !

Mardi 15 septembre à 16 h 30

à la médiathèque

« Les jardins du savoir »

Inscription préalable souhaitée.

Médiathèque Les jardins du savoir
2 route de Beaulieu 18240 Belleville sur Loire
Tél. 02 48 54 13 10 - Courriel - mediatheque@bellevillesurloire.fr

Sorties

La Maison de Loire du Cher



J'PEUX PAS,
J'AI
SAUSSOIS!



EXPLORATION DES SOURCES ET SOMMETS DE BOURGOGNE

WEEK END DU 19 ET 20 SEPTEMBRE 2020



2 JOURS/1 NUIT
130€/PERSONNE TOUT COMPRIS
(ANIMATIONS, TRANSPORT,
HEBERGEMENT, REPAS)



NOMBRE DE PLACES LIMITÉ
DATE LIMITE D'INSCRIPTION LE 10 SEPTEMBRE 2020



SAMEDI 19

VISITE GUIDEÉE DE LA BASILIQUE DE VEZELAY
(PATRIMOINE MONDIAL DE L'UNESCO) AVEC UN
MEMBRE DE LA CONFRÈRE

PIQUE NIQUE

RANDONNÉE
"VAL DE L'YONNE ET ROCHERS DU SAUSSOIS" 6KM

REPAS BOURGUIGNON TRADITIONNEL



DIMANCHE 20

INITIATION À LA PERMACULTURE ET PLANTES SAUVAGES AU JARDIN DES ALQUETTES

REPAS "LA SURPRISE DES CHEFS"

"DES CORAUX DANS L'YONNE??" ANIMATION PAR LE CONSERVATEUR DE LA RÉSERVE
NATURELLE "LE BOIS DU PARC" ET L'ASSOCIATION DES AMIS DE MAGNY LE CHATEAU

EXPLORATION DE LA RÉSERVE ET SES PARTICULARITÉS



RENSEIGNEMENTS ET RÉSERVATION AU 02.48.72.57.32

Médiathèque Municipale «Les jardins du savoir»

BALADE CYCLOLITTERAIRE

« Sur les pas des écrivains de la Région Centre »

Animée par Marion Godon,
Compagnie Maintenant ou jamais

Vous aimez flâner à vélo...
cette balade est faite pour vous !

samedi 3 octobre 2020

Départ de la médiathèque à 15h,
... avec votre vélo 😊

Inscription gratuite, avant le mercredi 30 septembre.



En cas de mauvais temps, la médiathèque se réserve le droit d'annuler la sortie.

Médiathèque Les jardins du savoir
2, route de Beaulieu 18240 Belleville sur Loire - Tél. 02 48 54 13 10

